DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

L'ENERGIE CITOYENNE

Le collectif pour l'énergie citoyenne rassemble des acteurs de la protection de l'environnement, de l'énergie et de l'économie sociale et solidaire unis pour porter auprès des pouvoirs publics des mesures de développement des énergies renouvelables citoyennes et participatives.

Le collectif a pour mission d'informer et de défendre les intérêts des citoyens, des consommateurs, des collectivités et des acteurs de l'économie sociale et solidaire engagés dans le développement de la transition énergétique locale, citoyenne et participative sur les territoires.

CAHIER D'ACTEUR

15 % D'ÉNERGIE CITOYENNE : UN OBJECTIF POUR LA FRANCE

SYNTHESE

La transition énergétique ne peut plus attendre. Pourtant, alors que les États ne semblent pas être prêts à agir, au même moment, localement, citoyens, collectivités et communautés sont déjà engagés pour un futur 100 % renouvelable. A l'occasion du débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), il faut donner les moyens aux acteurs non-étatiques de réussir cette transition et lutter durablement contre les changements climatiques. La transition énergétique dans tous ses aspects – sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables – représente une opportunité unique pour contribuer au développement économique des territoires français.

Les énergies renouvelables sont un levier pour développer un modèle décentralisé, offrant un rééquilibrage entre les territoires et des réponses concrètes aux attentes des citoyens en matière d'emploi, de santé et d'accès à l'énergie. Aujourd'hui, les citoyens, comme les collectivités, sont, de différentes manières, acteurs de la transition énergétique, en impulsant ou en participant à des projets collectifs locaux d'énergies renouvelables, en consommant de l'énergie verte et en économisant l'énergie.

Pour accélérer la transition énergétique, il est maintenant nécessaire de passer à la vitesse supérieure et d'inscrire la participation de tous, collectivités, citoyens et acteurs locaux, comme l'un des axes principaux des politiques publiques climat-énergie, locales comme nationales. En somme, de se doter d'une politique volontariste de développement de l'énergie citoyenne et participative. Cette politique de développement doit s'inscrire dans la durée et se donner un objectif clair et ambitieux :

- **viser 15 % des énergies renouvelables portées directement par les citoyens et les collectivités à l'horizon 2030.**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UN SOCLE MINIMAL POUR METTRE REELLEMENT LA FRANCE SUR LES RAILS

Respirer un air libéré des gaz d'échappement, se chauffer sans se ruiner, vivre dans des territoires redynamisés et créer de nouvelles coopérations entre les villes et les campagnes, engager nos entreprises, petites et grandes dans des activités d'avenir, avoir accès à une énergie sûre, inépuisable et produite plus localement, indépendante des conflits géopolitiques, voilà autant d'enjeux auxquels la transition énergétique va contribuer.

Une nouvelle PPE est en construction et va définir les évolutions de notre système énergétique jusqu'à 2028, conformément aux objectifs de la loi sur la transition énergétique de 2015. C'est l'occasion de s'engager vraiment dans la transition énergétique, mais seulement si cette PPE se fonde sur des principes forts :

1. Engager et massifier la rénovation des logements privés au travers de deux leviers : assurer un conseil indépendant et de proximité pour les ménages afin d'engager les travaux les plus adaptés et orienter les financements publics vers les rénovations performantes et vers les ménages précaires. Ces économies d'énergie génèrent pour ces ménages un cercle vertueux d'économies sur d'autres aspects comme les dépenses de santé qui donne encore plus de valeur aux économies d'énergies générées.

2. Améliorer les économies d'énergie et d'électricité sur les équipements domestiques (chaudières, chauffages d'appoint…), lesquelles allégeront aussi le budget des ménages (via l'application de normes).

3. Atténuer la pollution de l'air qui nuit à notre santé et les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le trafic routier, et notamment le transport routier de marchandises par la suppression des avantages fiscaux du gazole routier et la fixation d'objectifs volontaristes pour le fret ferroviaire. Limiter également la part de la voiture individuelle, au moyen d'appels à projets cofinancés par l'État pour donner accès à tous à une mobilité plus écologique, comme les transports en commun (750 millions d'euros) et les infrastructures cyclables (200 millions d'euros par an), en vue de généraliser les villes à basses émissions. Renforcer les aides au changement de comportement comme l'indemnité kilométrique vélo obligatoire et le bonus pour les vélos à assistance électrique. Enfin, limiter la consommation énergétique de tous les véhicules neufs au moyen de normes européennes alignées sur l'accord de Paris.

4. Faire le choix clair des énergies renouvelables qui sont de plus en plus compétitives et créatrices d'emplois en fixant pour 2023 comme objectif minimum les fourchettes hautes de la précédente PPE pour chaque filière et en se donnant les moyens d'aller vers 45 % d'énergies renouvelables en 2030.

5. Atteindre 15 % des installations d'énergies renouvelables portées par les citoyens et les collectivités à l'horizon 2030. Le développement des énergies renouvelables est inséparable d'une appropriation locale de ces projets. C'est le constat qui a été fait, dans de nombreux pays en Europe, leaders en matière d'énergies renouvelables.

6. Fermer les dernières centrales à charbon encore en activité en France et accompagner les transitions professionnelles et la création de nouvelles activités dans les bassins d'emplois concernés.

7. Inscrire une trajectoire claire de réduction de la puissance nucléaire installée dans la PPE avec des fermetures supplémentaires à Fessenheim d'ici à 2023 et d'autres fermetures d'ici à 2028 permettant d'atteindre l'objectif fixé par la loi : 50 % de nucléaire dans le mix électrique français à horizon 2025. Le nombre des réacteurs à fermer devra être inscrit dans la PPE. La PPE doit donner une visibilité claire sur l'évolution du parc nucléaire pour éviter des investissements inutiles et anticiper et accompagner les fermetures de réacteurs dans les territoires.

Ce n'est qu'à ces conditions que la France façonnera un nouveau paysage de l'énergie, plus solidaire, respectueux de l'environnement, résistant aux crises et créateur d'activités et d'emplois au cœur des territoires.

L'ÉNERGIE CITOYENNE

LEVIER DE LA TRANSITION

Les territoires sont en première ligne de la transition énergétique. Leur implication croissante s'explique d'une part par la décentralisation de la production d'énergies renouvelables, adaptée aux ressources locales, qui donne la possibilité à des acteurs de devenir producteurs d'énergie et de la transition.

Aujourd'hui, les projets énergétiques doivent impliquer l'ensemble des parties prenantes qui représentent les intérêts du territoire et portent les différents objectifs poursuivis, dans une logique d'économie sociale et solidaire (gouvernance démocratique, gestion désintéressée, lucrativité limitée et réinvestissement des bénéfices).

Une dynamique européenne

L'avancement rapide de la transition énergétique, en particulier pour l'électricité, dans de nombreux autres pays européens, et le consensus pour poursuivre sur cette voie dans les années à venir, sont très certainement liés au fait que les citoyens, les collectivités locales, les agriculteurs sont largement parties prenantes de cette transformation. En Allemagne, près de la moitié de la capacité installée des énergies renouvelables électriques depuis 2000 appartient à des personnes privées. Au Danemark, des coopératives énergétiques existent depuis 1980, et la loi impose l'ouverture du capital des parcs éoliens aux riverains. Des dynamiques similaires sont observées dans de nombreux autres pays européens (Autriche, Belgique, Royaume-Uni). En France, de plus en plus de citoyens s'investissent dans des projets collectifs et locaux avec le soutien de réseaux comme Énergie Partagée et Enercoop. Certains États ont marqué cette ambition pour l'énergie citoyenne, comme l'Écosse au travers d'un objectif de 500 MW. C'est un enjeu que les institutions européennes ont bien mesuré en proposant de soutenir les communautés énergétiques renouvelables dans le paquet énergie propre.

Une valeur ajoutée pour la transition énergétique

Dans un système énergétique local basé sur les énergies renouvelables, la valeur économique générée par la part territoriale peut être évaluée à différents étages : la création d'activités pour la fourniture de produits et services associés aux projets ; les activités de conception, développement, construction et exploitation des installations ; la répartition et la rémunération du capital de la société d'exploitation ; l'utilisation par les investisseurs des ressources générées dans de nouveaux projets.

Souvent, les porteurs de projets locaux sont plus sensibles et attentifs au fait de maximiser la part territoriale de la valeur générée. A titre d'illustration, dans un guide pratique des collectivités réalisé par Energie Partagée, l'ADEME et le Ministère de la transition écologique, la différence, en matière de ressources générées au profit du territoire, entre un

Commission particulière
du débat public PPE
244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris
ppe@debat-cndp.fr
http://ppe.debatpublic.fr

projet exogène, porté par une entreprise extérieure, et un projet endogène, porté par les acteurs locaux est parlante. Pour un projet éolien de 8 MW, seulement 5 millions d'euros reviendraient au territoire dans le premier cas, tandis que le montant atteindrait 15 millions d'euros dans le second cas, soit 3 fois plus de bénéfices directs pour le territoire.

Enfin, les projets citoyens et participatifs d'énergies renouvelables contribuent à une meilleure répartition des richesses entre territoires urbains et ruraux, procurant des bénéfices économiques pour ces derniers et contribuant à l'intérêt général et à l'inclusion de tous.

Une analyse comparable peut aussi être appliquée sur la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique et de la fourniture d'électricité 100 % renouvelable et coopérative. Souvent les territoires engagés dans la transition énergétique réemploient les bénéfices dégagés dans des opérations de réduction de la consommation d'énergie : cela permet de mieux consommer, de diminuer les factures d'énergie, et dégager du pouvoir d'achat.

Un enjeu politique et démocratique

Après un XXème siècle aux enjeux énergétiques monopolisés par des grands opérateurs polluants, la transition écologique offre aux citoyens et aux collectivités l'opportunité de reconquérir leurs droits de participation à la production et la consommation d'énergie verte et locale. Il est possible de créer une société plus juste, désirable et écologique avec un développement des énergies citoyennes et participatives. En effet, les projets collectifs d'énergie renouvelable permettent de financer la transition et de créer de l'adhésion autour des projets, comme ils permettent sensibiliser les acteurs à la transition énergétique et de soutenir des actions profitant à l'ensemble de la communauté locale.

Une mesure plébiscitée par les Français et la société civile

Dans son avis du 28 février 2018 alimentant le débat public, le Conseil économique, social et environnemental, demande que les "*projets incluant la participation des habitant.e.s et des collectivités [soient] davantage encouragés pour atteindre 15 % des projets d'énergies renouvelable à l'horizon 2030*".

Un objectif volontaire permettra de fonder un cadre politique concret de transition écologique et solidaire facilitateur du développement des coopératives citoyennes à laquelle 92 % des français sont favorables d'après un sondage Harris Interactive (2017). D'ailleurs, ils font plus confiance aux coopératives citoyennes pour agir dans le sens de la transition énergétique qu'à toute autre organisation.

Un cadre pour favoriser l'énergie citoyenne

Pour cela, il convient entre autre d'inscrire le développement de l'énergie citoyenne dans les politiques climat-énergie européenne, nationale et territoriales et d'adapter le cadre légal des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables à la spécificité des projets citoyens et participatifs : facilitation des circuits courts de l'énergie (gestion de l'obligation d'achat et traçabilité des EnR), dérogation des petites et moyennes installations aux appels d'offres, généralisation du bonus d'investissement participatif à tous les dispositifs de soutien, régionalisation des tarifs d'achat pour le solaire, renforcement des solutions d'accompagnement et de financement (EnerciT, exemptions à l'OPTF)…

Des ressources pérennes doivent être mises à disposition des territoires pour sortir de l'instabilité et leur permettre de s'engager dans la durée avec une vision claire des moyens dont ils peuvent disposer, dans le cadre d'un contrat de transition écologique.